

Image not found or type unknown



Droit civil familial et immobilier

Par **mamisi**, le **30/01/2008** à **10:02**

Marié depuis un an sous contrat avec séparation de bien mon mari se porte garant pour son fils (d'une 1ere union) qui fait un pret pour l'achat d'une maison. en cas de non remboursement de sa part serai-je tenue de remboursé sachant que je ne me suis pas porté garante?
Mon mari a fai don d'un terrain a son fils(d'une 1ere union) sachant que nous avons un enfant en commun quel sont les droits de notre fille sur ce terrain? doit il lui donné une part ou l'equivalence de la valeur du terrain?
Mon mari a fait l'acquisition d'un terrain en cas de décès qui hérite de ce terrain sachant que nous sommes marié sous contrat avec séparation de bien et qu'il y'a 2 enfants (dont 1 d'une 1ere union)?
prochainement j'emmenage dans la maison de mon mari, je n'ai pas l'usur fruit en cas de décès quel sont mes droits par rapport a cette maison et par rapport aux deux enfants (dont 1 toujours d'une 1ere union)